



A.S.B.L. JEUNESSE DE MASTA  
Masta, 13a  
4970 STAVELOT  
GSM : 0472/985 543  
(de 18h à 20h30)

Nouveau N° de Compte

CBC : BE23 7320 5580 8191

T.V.A.: BE 419.401.175

Mail : [tiquet.dumoulin@gmail.com](mailto:tiquet.dumoulin@gmail.com)

[www.jeunessedemasta.be](http://www.jeunessedemasta.be)

## Location du jj.mm.2022 au jj.mm.2022 de la grande salle pour hébergement Contrat N° : 2022.xxGH.

**Engagement** : Le locataire s'engage à respecter les clauses du présent contrat et reconnaît l'avoir lu dans son intégralité. Celui-ci contient toutes les réponses aux questions qu'il se pose.

**Responsabilité** : Le signataire de la présente convention reconnaît être une personne majeure.

**Prix** : Le prix de la location pour l'hébergement dans la grande salle ou/et en tentes extérieures est de trois euros et cinquante cents (3,50€) par personne et par nuitée avec un montant minimal de quatre cent cinquante euros (450€) augmenté du prix des charges locatives et autres frais annexes.

**Acompte** : Le versement d'un acompte de trois-cents euros (300€) sur le compte de la « Jeunesse de Masta » avec la mention « **Acompte contrat 2022.xxGH** » fera office de réservation.

**Réception de l'acompte** : Sans réception de cet acompte dans les 10 jours, la salle sera remise en location. (Voir facture en annexe)

**Signature** : Le présent contrat signé doit être renvoyé à l'adresse du signataire ci-dessous dans les 10 jours.

**Solde** : Le solde avec la mention « **Solde contrat 2022.xxGH** » devra être versé sur le compte de l'A.S.B.L. « Jeunesse de Masta » minimum 7 jours avant la remise des clés.

**Caution** : Une caution de cinq cents euros (500€) pour la grande salle seule ; huit-cents euros (800€) pour les deux salles ; sera versée sur le compte bancaire de l'A.S.B.L. « Jeunesse de Masta » avec la mention « **Caution contrat 2022.xxGH** » minimum 7 jours avant la remise des clés.

**L'extrait de compte bancaire du versement de la caution sera présenté lors de la remise des clés.**

Celle-ci sera remboursée après vérification de l'état des lieux par notre responsable.

**Remise des clefs** : Pour la remise des clefs, veuillez prendre un rendez-vous après 18h auprès de notre responsable des salles Madame Monique Reynartz au 0495/276 834 dans le courant de la semaine qui précède la location.

**Présence à la salle** : Veuillez signaler votre présence à la salle pour la remise et la reprise des clefs à notre responsable des salles Madame Monique Reynartz au 0495/276 834.

**Etats des lieux** : L'état des lieux d'entrée sera effectué à la remise des clefs, celui de sortie aura lieu à la restitution des clés.

**Dégradation** : Toute dégradation occasionnée à la salle, au mobilier, à la vaisselle et autres matériels et/ou dégât corporel causé à des tiers durant la période de location, seront totalement à la charge du locataire. Tous les moyens de fixation de la décoration (clous, vis, punaises agrafes...) de nature à endommager les murs et les boiseries sont INTERDITS.

**Assurance responsabilité civile** : Le locataire est libre de contracter une assurance responsabilité civile qui couvrirait, tout dégât matériel et/ou corporel causé à des tiers relevant de sa totale responsabilité.

**Interdiction générale de fumer** : Tous les locaux sont soumis à une interdiction générale de fumer, même lors de manifestations qualifiées de privées. Cette interdiction instaurée par la loi du 22 décembre 2009 instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public.

**Sous-location** : Il est interdit au preneur de consentir une quelconque location des locaux loués. Le preneur ne pourra sous-louer les locaux qu'après l'accord écrit du bailleur.

**Respect du voisinage** : Il incombe au locataire de veiller à ce que la manifestation se déroule dans un calme relatif et le respect du voisinage (exemple : pas de feu d'artifices, ni feu de camps et pas de bruit extérieur entre 22 h et 8 h). Tout non-respect de cette clause entrainera l'expulsion immédiate par le comité de l'A.S.B.L. « Jeunesse de Masta »

**Droit de visite** : Le comité se réserve le droit de visites par un de ses membres.

**Cuisine** : La cuisine ne pourra pas être employée pour la préparation de repas destinés à la vente. Ces repas devront être préparés par des personnes en règle avec les administrations.

**Mise à disposition** : Pour d'éventuelles préparations, la salle sera également à la disposition du locataire 48 heures avant la manifestation.

**Parking** : Vous veillerez à ce que les participants à votre manifestation ne garent pas leurs véhicules le long de la route nationale N68 et au-delà. Un vaste parking derrière la salle est à leur disposition.

**Nettoyage** : Les différents outils et produits nécessaires au nettoyage (brosses, raclettes, seaux, torchons, savons, papier WC, essuie-mains, etc.) ne sont pas fournis par la salle et leurs usages sont de la responsabilité du locataire. Le nettoyage et la remise en ordre de la salle, cuisine et alentours (parking) incombent au locataire et se feront endéans la période de location. Le délai peut être prolongé d'une journée, moyennant la somme de cinquante € (50,00 €) si toutefois aucune manifestation n'est prévue le lendemain par l'A.S.B.L. (Option payante : service de nettoyage privé sur demande minimum 15 jours avant la manifestation voir page 3.)

S'il s'avérait que la salle n'est pas restituée dans un état de propreté satisfaisant, l'ASBL Jeunesse de Masta recourra d'office à la société de nettoyage qui effectuera la remise en état des lieux. Ces frais supplémentaires seront pris en charge par le/la locataire et déduits de la caution.

**Immondices** : Le locataire est responsable de l'évacuation des immondices ou a la possibilité d'utiliser le conteneur de la salle pour la somme de soixante euros (60€) par conteneur.

**Frais annexes supplémentaires** : La location supplémentaire de la petite salle est de trois-cents euros (300€). La location de la prairie de Mr JF Pirard 0473/75.39.88 pour 50€ par séjour de max 10 jours. 100€ pour les plus grands séjours. Les charges d'électricité, de gaz (forfait), d'eau et de chauffage seront établies sur base du relevé des compteurs et payés dès réception de la facture définitive.

**Boissons** : Etant lié par contrat avec la Brasserie Jupiler (AB Inbev Sa), tout approvisionnement en boissons ordinaires se fera **EXCLUSIVEMENT** auprès de notre brasseur :

**Drive in COLIN ET FILS Rue des Tanneries, 17 4970 Stavelot. Tél. : 080 / 86.26.31**

**Désistement** : Le désistement après signature du contrat ou le non-respect des différentes clauses de ce contrat entraînera la perte de l'acompte à titre de dédommagement.

Fait à Masta le 03.02.2022

La/Le locataire.

Pour l'A.S.B.L. « Jeunesse de Masta. »

Mme/Mr  
Rue  
CP

Concerne : Hébergement du 11 au jj.mm 2022  
Pour :

**Contrat 2022.xxGH**

## Informations à titre indicatif :

Le nettoyage peut être réalisé par une société privée  
sur demande au 0472/985 543

**Minimum 15 jours** avant la manifestation.

### TARIF Nettoyage 2019

#### Nettoyage de la grande salle :

Après une utilisation normale : **235 € + TVA.**  
En cas de grande saleté : **345 € + TVA**

#### Nettoyage de la petite salle :

Après une utilisation normale : **150 € + TVA.**  
En cas de grande saleté : **225 € + TVA**

Ce prix comprend le nettoyage de la salle et toutes ses annexes (WC, coin café, local stockage boissons, escaliers etc...).

#### Nettoyage de la Cuisine :

De la petite salle ou de la grande salle : **80 € + TVA**  
En cas de grande saleté : **95 € + TVA**

#### Pour les cas extrêmes :

Le tarif horaire : **39 € + TVA**

#### Par vos soins :

Tables débarrassées, lavées et rangées.  
Chaises et bancs lavés et rangés.  
Vaisselle faite.

Ou

En supplément au tarif horaire : **39 € +TVA.**